



Demande de subvention d'un vélo électrique par la commune

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

CCP IBAN N° : Nom et adresse de la banque :

.....

.....

..... IBAN N°

Le montant de la subvention communale s'élève à 10% de la valeur d'achat du véhicule et au maximum à CHF 300.-. L'offre est valable dans la limite du montant prévu au budget annuel de la commune.

Conditions :

- Le demandeur, domicilié dans la commune, déclare acquérir le vélo électrique pour son propre usage ou pour un membre de sa famille résidant à Bourg-en-Lavaux;
- L'offre est limitée à un véhicule par habitant pendant une période de 5 ans;
- L'offre est valable exclusivement pour les vélos électriques neufs achetés dans le canton de Vaud. L'achat sur un site de commerce en ligne ne donne pas droit à la subvention.
- L'offre ne couvre pas l'achat de pièces détachées, moteur et batterie.
- En cas de déménagement hors de la commune durant la première année suivant l'achat du vélo, le demandeur s'engage à rembourser la subvention obtenue.

Comment procéder ?

Le formulaire complété est remis à l'Administration communale, route de Lausanne 2, CP 112, 1096 Cully ou par courriel à info@b-e-l.ch avec la quittance d'achat et la signature du revendeur **dans les 3 mois qui suivent l'achat.**

Date de vente : Signature et timbre du revendeur :

L'acquéreur déclare avoir pris connaissance des conditions de la subvention communale et s'engage à s'y conformer.

Lieu et date : Signature du demandeur :

Ne pas oublier de joindre la quittance d'achat.

